

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2008



REÇU LE
- 4 FEV. 2008
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2008

- Evolution par service et budget -
- Principales opérations 2008 -

La programmation des éléments développés ci-après obéit aux critères suivants :

- **Compétences exercées actuellement par la Communauté de Communes du Briançonnais**
- **Engagements pris par le Conseil Communautaire**
- **Contraintes réglementaires et administratives**

PRÉAMBULE

Pour la Communauté de Communes du Briançonnais, l'exercice 2008 achève la traduction sur le plan opérationnel, des transferts de compétences et charges effectués en 2004.

Sur le plan budgétaire

Les résultats 2007* du budget général indiquent, au regard du Compte Administratif 2006:

☐ **En fonctionnement**, préalablement à la clôture de la journée complémentaire et au rattachement des produits et charges

• Des dépenses en baisse de 4,09% (*contre une augmentation de 6,81% entre 2006 et 2007*), imputable principalement au changement d'imputation comptable des fonds de concours versés aux Communes. Autrefois inscrits en fonctionnement, ils intègrent depuis 2007 la section d'investissement. Par ailleurs, les dotations au budget abattoir sont en nette baisse (-78,47%) du fait de la fermeture de l'établissement.

En dehors de ces éléments, les dépenses de fonctionnement évoluent de la manière suivante :

- une hausse de 37,5% des charges à caractère général (*+18% entre 2005 et 2006 contre 58,27% entre 2004 et 2005*) principalement générée par la participation de la Communauté de Communes du Briançonnais aux actions de coopération transfrontalière (+115 361 €), la mise en œuvre sur une année pleine de l'étude de la fréquentation touristique du Briançonnais (+94 604 €), le poids des charges de copropriété de la résidence des saisonniers (39 735 €), la dotation de fonctionnement attribuée à la crèche de Montgenèvre pour la première année (19 710 €), et les charges liées au développement d'UNICORN (abonnements ADSL, cartes de prêt pour 22 886 €).
- une hausse de 6,42 % de la masse salariale (*42 % entre 2005 et 2006 contre 37,66% entre 2004 et 2005*) qui s'explique non pas par des recrutements supplémentaires, mais par les avancements de grades, les titularisations des agents stagiaires ainsi que la revalorisation de l'indice, sans oublier la nécessité de recruter du personnel contractuel à la crèche de Briançonnais en remplacement du personnel en arrêt maladie.
- une hausse de 40,2% des charges financières, consécutivement à l'emprunt réalisé en juillet 2007,
- une hausse de 50,45% des amortissements.
- Une hausse de 117,8% du virement à la section d'investissement.

• Des recettes en baisse de 4,32% (*baisse du volume de subvention perçu en 06*) malgré l'évolution des bases :

DGF 2002	DGF 2003	DGF 2004	DGF 2005	DGF 2006	DGF 2007
436 483 €	381 098 €	891 243 €	929 997 €	959 381 €	967 836 €

Produit fiscal hors allocations compensatrices				
2003	2004	2005	2006	2007
1 530 278 €	6 204 721 €	7 326 387 €	7 331 431 €	7 678 150 €

Ces recettes accompagnées d'une maîtrise rigoureuse des dépenses permettent de dégager un excédent de fonctionnement relativement stable :

2002	2003	2004	2005	2006	2007
188 414,32 €	118 695,22 €	136 464,96 €	637 768,23 €	969 348,81 €	875 510,20 €
					-9,5%

▣ En investissement

• Des dépenses en baisse de 9,55% (contre une augmentation de 19,3 % entre les exercices 2005 et 2006), correspondant à une baisse conséquente du solde d'investissement négatif reporté jusqu'à présent (déficit de 2 086 079,77 € reporté en 2006 contre 60 316 € en 2007)

En dehors de cet élément, les dépenses d'investissement évoluent de la manière suivante :

- une augmentation de 158% des immobilisations en cours (postes informatiques CYBERSAT et UNICORN, terrain de sport à La Salle les Alpes, alarme et téléphonie du siège de la Communauté de Communes du Briançonnais, travaux de Ville Haute, Ponton handipêche,...)
-
- une augmentation de 7,96% des études et frais de logiciels (études COTRANET et B.L.A., licences UNICORN, études eau chaude sanitaire solaire, étude URBANIS pour la charte architecturale de la Clarée...),
-
- une augmentation de 98 % des opérations pour compte de tiers (achèvement de l'opération trottoirs de Montgenèvre)

Solde d'investissement					
2002	2003	2004	2005	2006	2007*
- 1 028 571,45 €	- 2 234 783,01 €	- 1 976 506,39 €	- 2 069 234,15 €	- 60 316,17 €	821 025,71 €

* C.A. prévisionnel 2007 au 05.01.08

• Des recettes en hausse de 14,39 % (contre une baisse de 15,9% en 2006) en raison :

- d'une augmentation de 50,45% des amortissements
- de la réalisation d'un emprunt de 2 700 000 € en juillet 2007
- de la perception du FCTVA à hauteur de 70 724 €
- de la reprise de l'excédent de fonctionnements 2006 pour 969 348,81 €

Sur le plan fiscal

▣ L'évolution fiscale, en termes de bases

Les bases évoluent, sur l'ensemble du Briançonnais, de la manière suivante :

TAXE	BASES 2006	EVOLUTION 05/06	BASES 2007	EVOLUTION 06/07
Taxe d'habitation	39 200 280	+ 4,81	40 257 000	+ 2,67
Foncier bâti	29 876 385	+ 4,04	30 978 000	+ 3,68
Foncier non bâti	115 637	- 16,53	119 700	+ 3,51
Taxe professionnelle	33 262 000	-0,67	34 877 000	+ 4,85

Structure de la fiscalité communautaire 2007

TAXES	TAUX		PRODUIT		
	2006	2007	2006	2007	évolution
Taxe d'habitation	1,12	1,12	439 043	450 766	2,67
Taxe Foncier Bâti	2,6	2,6	776 796	805 428	3,69
Taxe Foncier non Bâti	9,66	9,66	11 171	11 563	3,51
Taxe professionnelle	18,38	18,38	6 113 556	6 410 393	4,86
			7 340 566	7 678 150	4,60

Structure des ressources communautaires 2007 / Dotations

NATURE	2006	2007	évolution
Allocations compensatrices	109 505	123 202	12,51
Dotation de compensation	1 745 861	1 761 149	0,88
D.G.F.	959 381	967 836	0,88
Total	2 814 747	2 852 187	1,33

Structure des ressources communautaires 2007 / Ressources brutes

NATURE	2006	2007	évolution
Recettes fiscales	7 340 566	7 678 150	4,60
Dotations	2 814 747	2 852 167	1,33
Total	10 155 313	10 530 317	3,69

Structure des ressources communautaires 2007 / Ressources nettes

NATURE	2006	2007	évolution
<i>ressources</i>			
Ressources brutes	10 155 313	10 530 317	3,69
<i>charges</i>			
Attribution de compensation	4 870 443	4 885 897	0,32
Fonds de concours d'I.C.	474 169	474 169	0,00
Charges transférées	974 925	974 925	0,00
Total	3 835 776	4 195 326	9,37

S'agissant du **budget « Collecte des déchets ménagers »**, le produit de la T.E.O.M., augmente de 3,50 %, augmentation liée notamment à l'évolution des bases de foncier bâti.

- Produit de la T.E.O.M.

2003	2004	2005	2006	2007	
2 781 264 €	2 860 215 €	3 043 187 €	3 129 247 €	3 238 872 €	+ 3,5%

- Produit de la redevance O.M. + participations

2003	2004	2005	2006	2007	
28 935 €	98 114 €*	60 356 €**	22 903 €	121 410 €**	+430 %

* versement sur un même exercice de la participation de la participation de la Commune de Puy St Pierre à la gestion et l'entretien du quai de transfert

** création du versement VALORPLAST sur un nouveau type de déchets triés (flaconnages)

- Produit des dépôts en déchetteries

2003	2004	2005	2006	2007	
135 089 €	143 924 €	81 253 €*	38 800 €	23 265 €	-51,2 %

* baisse importante liée à la fin des dépôts de boues en déchetterie de Fontchristiane (49 000 € facturés à ce titre en 2004 à la SEERC)

Le coût du service reste croissant, en augmentation globale de 6,67 % justifiée principalement par

- La revalorisation des prix et la hausse du coût d'exploitation des déchetteries
- Le fonctionnement de la déchetterie du Pays de la Meije sur une année pleine
- Le développement d'activités complémentaire comme la collecte des cartons.

Les principales charges du service :

• Prestations	2 838 078,55 €	Collecte, traitement, élimination, transport	+ 9,36 %
	492 747,16 €	Exploitation des déchetteries	+ 1,83 %
• Promotion de la collecte sélective	7 340 €	charges à caractère général	
	24 656 €	matériaux / composteurs	
	31 929 €	charges de personnel	
• Taxe Générale sur les Activités Polluantes	0 €	Pour la partie Collecte *	
	93 357 €	Pour la partie Déchetterie	+ 596%

** Depuis le 1^{er} juin 2006, la TGAP est intégrée au coût de collecte.*

- Pénalités de retard/ Malefosse 105 189,81 € (2006 et 2007)

▣ **L'évolution fiscale, en termes de régime**

L'élément majeur de l'exercice 2007 correspond au reversement de produit de taxe professionnelle aux Communes de Saint Chaffrey, Montgenèvre et Briançon, afin de tenir compte des changements significatifs intervenus depuis la mise en œuvre opérationnelle du nouveau régime fiscal, de la Communauté de Communes.

Sur le plan opérationnel

La Communauté de Communes du Briançonnais a poursuivi en 2007, ses efforts de remise à niveau d'un certain nombre de services, développé les compétences transférées par les communes, à l'échelle communautaire et amorcé la mise en œuvre d'opérations majeures.

▣ **BUDGET GÉNÉRAL**

- **Développement économique /Z.A.I.C.**
 - ⇒ Requalification de la ZAIC Briançon Sud (109 206 €)
 - ⇒ Lancement de l'aménagement de Pont la Lame (28 508 €)
- **Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais** (06 931 €)
 - ⇒ Poursuite de l'effort de rééquipement des salles d'enseignement
 - › Acquisition d'un cor, d'une paire de cymbales, ainsi que des étuis correspondants + 20 pupitres.
 - ⇒ Maintenance du bâtiment
 - › Peinture dans les étages
 - › Signalétique extérieure et espaces verts
 - › Contrôle d'accès

- **Accueil de la Petite Enfance**
 - ⇒ Rééquipement et mise en conformité de la crèche de Briançon (21 121 €)
 - Renouvellement de 10 lits enfants et de quatre postes à langer
 - ⇒ Création de la Crèche de la Guisane (19 970 €)
 - Maîtrise d'œuvre et étude ECSS
 - ⇒ Équipement progressif du Point Info Familles (06 631 €)

- **Prévention de la délinquance** (22 731 €)
 - ⇒ Installation d'un terrain multisports à la Salle les Alpes
 - ⇒ Acquisition de matériel de camping
 - ⇒ Développement des activités et animations sur l'ensemble des communes membres de la CCB

- **Maison des Saisonniers** (113 647 €)
 - ⇒ Observatoire de l'emploi saisonniers
 - ⇒ Renouvellement des partenariats socio-professionnels
 - ⇒ Réédition du topo des saisonnier
 - ⇒ 5^{ème} édition du Forum de l'emploi des saisonniers, à l'échelle du Pays.

- **Logement des Saisonniers** (46 928 €)
 - ⇒ Maîtrise d'œuvre, étude relative à l'eau chaude solaire

- **Informatique**
 - ⇒ Équipement complémentaire en logiciel SIG (35 371 €)
 - ⇒ Développement de l'Intranet Communautaire (03 887 €)
 - ⇒ Etude Boucle Locale Alternative/T.N. (81 005€)
 - ⇒ Bibliothèques en réseau (29 176 €)

- **Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs** (351 660 €)
 - ⇒ Rémunération de la convention d'aménagement de la SEM

- **Opération Grand Site en Vallée de la Clarée** (286 643 €)
 - ⇒ Charte architecturale paysagère
 - ⇒ Travaux du parking de Ville Haute
 - ⇒ Maîtrise d'œuvre des parkings Piscine/Pont des Amoureux
 - ⇒ Ponton handipêche
 - ⇒ Pérennisation du financement de la navette touristique en haute Clarée

- **Service Incendie et Secours**
 - ⇒ Contingent Incendie (789 891 €)
 - ⇒ Aménagement / CIS Montgenèvre (55 164 €)
 - ⇒ Aménagement/ CIS Val des Prés (33 328 €)
 - ⇒ Aménagement / CIS Serre Chevalier (10 339 €)
 - ⇒ Aménagement / CIS La Grave (24 075 €)
 - ⇒ Aménagement / CSP Briançon (12 812 €)

• Opérations diverses

⇒ Développement des programmes européens INTERREG III	(193 040 €)
> Organisation d'échanges scolaires	
> Etudes de recensement des risques naturels	
> Tourisme pour tous / Accès à la Montagne par le public handicapé	
⇒ Aménagement du siège de la CCB	
> Câblage, téléphonie et alarme	(36 583€)
> Equipement informatique	(14 768€)
⇒ Maintenance du Centre funéraire	(07 449 €)
⇒ Service de transport à la demande à Villard Saint Pancrace	(06 154 €)
⇒ Renouvellement des caissons d'équarrissage	(19 734 €)
⇒ Rééquipement et mise en conformité du Centre Culturel	(41 044 €)
⇒ Equipement de la fourrière automobile	(125 581 €)
⇒ Equipement de la fourrière animale	(06 925 €)

▣ BUDGET COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

• Matériaux de collecte / déchetterie	
⇒ Acquisition de 86 dispositifs semi-enterrés	(324 912 €)
⇒ Construction de deux abris containers	(46 746 €)
⇒ Acquisition de 400 composteurs	(24 000 €)
• Travaux	
⇒ Réhabilitation du site de Malefosse	(131 314 €)
⇒ Création d'une déchetterie en Haute Romanche	(252 518 €)
⇒ Aménagement de la déchetterie de Fontchristianne	(1 754 719 €)
⇒ Création d'un Centre de Classe III/ Clôt Jouffrey – maîtrise d'œuvre	(24 319 €)

▣ BUDGET ASSAINISSEMENT

• Traitement des eaux usées	
⇒ Création des réseaux d'altitude à la Salle les Alpes	(292 176 €)
⇒ Réfection de réseaux à Val des Prés	(42 041 €)
⇒ Réfection de réseaux à Saint Chaffrey	(95 424 €)
⇒ Schéma directeur de Cervières	(26 267 €)
⇒ Schéma directeur de Névache	(09 531 €)
⇒ Zonage d'assainissement collectif	(13 835 €)
⇒ Schéma directeur de Haute Romanche	(15 850 €)

▣ BUDGET ABATTOIR

• Fermeture de l'abattoir intercommunal du Briançonnais	
⇒ Mise en place de la collecte d'animaux vifs en porte à porte	(23 934 €)
⇒ Participation au fonctionnement de l'abattoir Guil Durance	(42 316 €)

Durant toute cette année 2008, il appartient à la Communauté de Communes du Briançonnais de poursuivre la traduction opérationnelle des projets qu'elle mûrit depuis plusieurs années, satisfaisant en cela, les obligations légales qui s'imposent à elle.

LA LOI DE FINANCES 2008

La loi de finances pour 2008 et la loi de finances rectificative pour 2007 ont été publiées au Journal Officiel du 27 décembre 2007.

Elles apportent un certain nombre de dispositions qui préfigurent les bouleversements annoncés en matière de finances locales, sur la base notamment du rapport LAMBERT présenté le 7 décembre dernier. Commandé par le Premier ministre, il concerne les relations entre l'Etat et les collectivités locales.

Il est articulé autour de trois axes :

- La clarification des compétences pour limiter les doublons liés aux enchevêtrements de compétences
- L'allègement et l'encadrement des contraintes normatives que l'Etat fait peser aux collectivités territoriales
- La clarification des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Dans l'attente de connaître les décisions du Comité des Finances Locales qui se réunira début février, l'analyse des travaux préparatoires de la loi de finances 2008 fait apparaître les éléments suivants.

Poursuite de la réforme de la T.P.

La réforme de la taxe professionnelle mise en œuvre par la Loi de Finances Rectificative 2006 et la Loi de Finances 2007 se poursuit, en tenant compte du dégrèvement pour investissements nouveaux :

Institué de façon temporaire en 2004, devenu dégressif et pérenne en 2007, il trouve pour la première fois sa pleine application sur les cotisations de taxe professionnelle en 2008.

Les entreprises bénéficient pour les investissements nouveaux, d'un dégrèvement. Les investissements éligibles sont pris en compte de façon dégressive : 100 % de dégrèvement la première année, deux tiers la seconde, un tiers la dernière.

La cotisation de taxe professionnelle utilisée pour calculer le plafonnement à la valeur ajoutée se fait après déduction du dégrèvement pour investissements nouveaux.

Les dotations de l'Etat

L'indexation de la dotation globale de fonctionnement est préservée : la DGF progressera comme l'inflation majorée de 50% de la croissance, soit 2,08 %. Cela représente une progression de 817,2 millions d'euros dont 463,6M€ pour les communes et leurs groupements, 245,2 M€ pour les départements, 108,4 M€ pour les régions.

La loi de programmation pour la cohésion sociale a prévu que la DSU augmentera d'au moins 24 % de la croissance de la DGF des communes. Elle s'élèvera donc en 2008 au minimum à 1,093 Md€ et progressera ainsi d'au moins 9,43 % par rapport à 2007.

La Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (-19,6%), la dotation de compensation de la réduction de la fraction imposable des recettes de la taxe professionnelle, la dotation de compensation des exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux terrains agricoles et la réduction pour création d'établissements de la DCTP diminueront cependant de 21,9% en 2008.

■ **Création d'un fond de compensation des baisses de DCTP**

Afin d'atténuer la baisse de la DCTP pour les communes, le Sénat a créé un « *fonds de compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle* » de 60M€ (art.36 LFI). L'alimentation de celui-ci est notamment assurée par un prélèvement sur le produit des amendes de police. La réduction de la baisse de DCTP hors réduction pour création d'activité (RCE) des communes serait ramenée à 17% environ. En revanche, s'agissant de la DCTP hors RCE des autres collectivités et de la DCTP RCE la diminution est de 26,40% et celle de la compensation de la réduction de la fraction recettes est en réduction de 23,9%.

■ **Création d'une commission intercommunale des impôts directs dans les EPCI à TPU**

L'amendement proposé par le Sénateur A. LAMBERT prévoit la création facultative de cette commission au sein des seuls EPCI à TPU par délibération du conseil de communauté. Elle est composée de 11 commissaires dont le Président ou le Vice-président de l'EPCI. Sa mission consultative consiste à procéder à l'évaluation foncière des locaux à usage commercial en travaillant à « *l'uniformisation des évaluations foncières des immeubles édifiés sur le territoire* ». Elle participe notamment en lieu et place des commissions communales à l'évaluation des locaux types (Art.83 LFI 2008). Un outil à ne pas négliger pour les EPCI soucieux d'une harmonisation fiscale de leur territoire et peut-être un élément d'impulsion d'une éventuelle réforme de la fiscalité locale. A quand la généralisation à l'ensemble des EPCI à fiscalité propre et pour l'ensemble des valeurs locatives, c'est-à-dire y compris les logements ?

■ **Vers un élargissement du recours aux contrats de partenariats**

Le vœu présidentiel de relancer les PPP a été exaucé en cette fin d'année par deux dispositions qui ont pour but d'élargir encore plus le recours à ce nouveau mode contractuel d'investissement par les personnes publiques.

La seconde disposition répond à l'idée du Président de donner un coup d'accélérateur aux investissements publics en plaçant les PPP « *parmi les modalités de droit commun de la commande publique* ». Le Conseil constitutionnel avait restreint leur usage aux projets « *complexes* » ou « *urgents* ».

Le gouvernement travaille actuellement sur un projet de loi modifiant l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 en créant un troisième motif de recours à ces contrats qui pourront être utilisés lorsque « *compte-tenu des caractéristiques du projet, ou des exigences du service public dont la personne publique est chargée et des contraintes qui pèsent sur celle-ci, ou des insuffisances et difficultés observées dans la réalisation de projets comparables, le recours à un tel contrat présente un bilan entre les avantages et les inconvénients plus favorable que ceux d'autres contrats de la commande publique, en particulier en termes de coût global actualisé ou de performance attendue, notamment en termes de développement durable* ».

Garantie de DSU pour les communes limitées à l'inflation (art. 118 LFI)

Pour 2008 et 2009, la garantie d'évolution de la dotation de solidarité urbaine (DSUCS) des communes éligibles est limitée à l'indice des prix à la consommation hors tabac. Cette garantie se substitue à la garantie mise en place par le législateur entre 2005 et 2009 (+ 5% par an). Concrètement la DSUCS évoluera, pour les communes éligibles à la garantie de 1,6% en 2008 au lieu de 5%.

Exonération de TP des salles d'art et d'essai (art. 76 LFI)

Une collectivité territoriale, ou un groupement doté de la fiscalité propre, peut décider par délibération d'exonérer de TP les salles d'art et d'essai, à condition, entre autres, que le nombre d'entrées moyen hebdomadaire n'excède pas 7 500 (contre 5 000 antérieurement).

Doublement de la cotisation des collectivités locales au FNAL

Les charges de personnel des collectivités territoriales vont s'accroître en 2008 (+ 65M€), compte tenu du doublement du taux de la cotisation assise sur leur masse salariale destinée au financement du fonds national d'aide au logement (FNAL). Le taux passe en effet de 0,2% à 0,4%.

Transferts de compétences de l'Etat vers les EPCI (art. 111 LFI)

Alors que la loi du 13 août 2004 prévoyait des transferts de compétences de l'Etat vers les groupements, aucune mention n'était faite dans le CGCT quant aux compensations financières nécessaires. L'article 111 de la LFI 2008 corrige cette omission en modifiant l'article L1614-1 du CGCT.

Source : STRATORIAL Finances

A noter également : La commission mixte paritaire a aussi entériné la mesure introduite par le Sénat qui élargit l'assiette de l'écotaxe pour la collecte et le recyclage du papier. A partir du 1er juillet 2008, elle ne concernera plus seulement les prospectus et les imprimés sans adresse distribués chez les particuliers, mais aussi les catalogues de vente par correspondance et les mailings adressés nominativement par la poste.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2008

Si la Communauté de Communes du Briançonnais a posé depuis 2004, les bases, tant sur le plan décisionnel qu'opérationnel, de notre projet communautaire, l'année 2008 ouvre la voie aux réalisations à l'échelle communautaire.

Sur le plan budgétaire

L'extension des compétences communautaires, accompagnée du lancement des équipements communautaires, induit une augmentation conséquente de notre budget :

A titre indicatif :

▣ BUDGET GÉNÉRAL

ETTC	C.A. 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007*
Fonctionnement	2 508 515	2 503 668	9 160 774	10 410 268	11 121 459	10 693 062
Investissement	1 384 662	3 573 833	3 348 772	3 114 845	3 716 234	3 361 230
total	3 893 177	6 077 501	12 509 546	13 525 113	14 837 693	14 054 292

▣ BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS

ETTC	C.A. 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007*
Fonctionnement	2 486 012	3 139 543	3 026 303	3 679 030	3 367 027	3 606 411
Investissement	203 111	287 343	742 392	757 139	1 452 000	3 743 926
total	2 689 123	3 426 886	3 768 695	4 436 189	4 819 027	7 350 337

▣ BUDGET ASSAINISSEMENT

ETTC	C.A. 2002	C.A. 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007*
Fonctionnement	1 269 147	913 712	1 157 394	2 538 321*	1 142 321	1 699 505
Investissement	66 690	64 210	185 805	353 048	276 405	8 458 300
total	1 335 857	977 922	1 343 199	2 891 369	1 418 726	10 157 805

* déficit reporté : 1 013 814 €

▣ BUDGET ABATTOIR

ETTC	C.A. 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007*
Fonctionnement	95 699	69 945	82 111	127 073	99 269	81 426
Investissement	5 493	45 752	39 337	3 012	19 246	11 809
total	101 192	115 697	121 448	130 085	118 515	93 235

Soit, tous budgets confondus :

ETTC	C.A. 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007*
total	8 019 329	10 598 006	17 742 888	20 982 756	21 193 961	31 655 669

*Prévisionnel au 5.01.2008

Sur le plan fiscal

Pour l'exercice 2008, une évolution prévisionnelle moyenne des bases (3 taxes/+4% et TP/+3%) combinée à la réforme de la T.P. et à l'impact des dégrèvements sur investissements nouveaux, fait apparaître les recettes suivantes:

• Produit de Taxe Professionnelle Unique	6 602 704 €
• Produit des 3 taxes « ménages »	1 305 789 €
• Allocations compensatrices + DGF	2 872 318 €

Soit, un montant total en ressources directes de 10 780 811 € pour le budget général, et 3 353 461 € pour le budget O.M (à taux constant).

Sur le plan opérationnel

Au vu des éléments budgétaires et fiscaux mentionnés précédemment, l'évolution de l'action communautaire se poursuit, à travers la mise en œuvre opérationnelle de projets, tant au service des résidents permanents que de la population touristique.

Cette évolution s'est traduite en 2004 par un transfert important de personnel (crèche + prévention de la délinquance).

Par ailleurs, l'extension des compétences communautaires a conduit à la création de postes de travail ayant vocation notamment de renforcer le personnel en activité.

La Collectivité compte aujourd'hui 84 ETP dans son tableau des effectifs, et 85 agents en service actif, dont 20 travaillant au siège de la Communauté de Communes.

Quelques statistiques :

	Moyenne nationale	C.C. du Briançonnais
Evolution des charges de personnels dans les EPCI	+ 14,9 %	+ 6,42%
Nombre d'agents en C.C.	25	84 ETP

10 ans après sa création, la Communauté de Communes du Briançonnais entre dans une phase d'accomplissement avec l'achèvement en 2008, d'opérations engagées depuis plusieurs années :

A L'ECHELLE COMMUNAUTAIRE

▣ **CONDUIRE UNE RÉELLE POLITIQUE SOCIALE**

- Par la réalisation d'équipements qui aujourd'hui, font cruellement défaut dans nos vallées :
Des structures d'accueil de la petite enfance adaptées au contexte du Briançonnais, avec la définition, d'un programme pluriannuel d'investissement permettant de satisfaire les attentes exprimées et la signature d'un Contrat Enfance-Jeunesse, comprenant les opérations suivantes :
 - ⇒ Création de la Crèche Communautaire de la Guisane
 - ⇒ Réflexions autour de l'ouverture de microstructures dans des communes comme Villar d'Arène par exemple.
- Par la matérialisation d'outils destinés à faciliter aux jeunes parents la garde de leurs enfants et informer les familles de manière plus générale, sur leurs droits, avec l'ouverture, fin janvier 2008,
 - ⇒ De **l'Espace FAMILLES** regroupant le **relais Assistantes Maternelles** et le **point Infos Familles**, démarches expérimentales initiées par le Secrétariat d'État à la Famille, visant à :
 - › Créer et animer un lieu de rencontre entre les professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents,
 - › Organiser un guichet unique d'information des parents sur l'ensemble des modes de garde existants,
 - › Mettre en relation offres et demandes.

- Par l'impulsion et la coordination des initiatives visant à accroître le nombre et la qualité des **logements** proposés aux saisonniers comme aux personnes en difficultés. A ce titre, et dans l'hypothèse où chacun des partenaires financiers confirmerait son engagement :
 - ⇒ Réhabilitation d'un ensemble immobilier de **33 logements**, permettant l'accueil de 60 actifs saisonniers,
- Par l'application des prescriptions du **Schéma Départemental d'Accueil et d'habitat des gens du voyage**, avec les opérations suivantes :
 - ⇒ Mise à disposition du foncier nécessaire à la construction par ERILIA d'un ensemble immobilier de 6 appartements de type F3 & F4 (parcelles cadastrées section AX n°107 et n°103 – C.A. Sud de Briançon), permettant le logement pérenne des semi sédentaires,
 - ⇒ Poursuite des démarches nécessaires à la localisation de l'aire de grand passage.

■ PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT

I) A travers l'assainissement

- Par la réalisation de **travaux d'extension de réseaux**, sollicités par les Communes et dont la nécessité est confirmée par les schémas directeurs

Travaux programmés

- ⇒ La Salle les Alpes Chemin des Croses
- ⇒ C.C.B. secteur du torrent des Ayes (*indispensable à l'opération de construction des appartements pour gens du voyage semi sédentaires*)

Auxquels s'ajouteront des opérations de création / dévoiement de réseaux dans certaines Communes Membres de la C.C.B.

- Par l'accomplissement des **démarches nécessaires à l'exécution du programme « patrimoine et rivières »**, telles que prévues au contrat de délégation :
 - ⇒ Acquisitions foncières STEP de Cervières
Postes de relevage du Pont de la Ribière et de Montgenèvre.
 - ⇒ Dossiers d'autorisations Défrichement pour Pramorel, STEP du Pays de la Meije, canalisations de transfert de Cervières et du Pays de la Meije.
Loi sur l'eau pour la STEP de Cervières et du Pays de la Meije.
 - ⇒ Enquêtes publiques Servitudes de passage pour la canalisation de transfert de Val des Prés, de la Grave, Villar d'Arène et Cervières.

- Par la mise en œuvre opérationnelle du **Service Public d'Assainissement Non Collectif** à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais, qui suppose la définition d'un zonage communautaire, basé sur les schémas directeurs des Communes.
- Par la conduite **d'opérations conjointes avec les Communes**, de telle sorte que l'Eau, précieuse ressource, soit préservée et gérée de manière rationnelle, sous toutes ses formes.
- Par la déclinaison notamment des opérations de recensement des canalisations existantes et de leur état sur le **SIG Communautaire**, avec l'acquisition d'une licence STARGIS spécifiquement dédiée au métier de l'assainissement.

II) A travers la collecte et le tri des déchets

- Par la poursuite de la **réhabilitation du site de Malefosse** : destruction des structures permettant le fonctionnement du quai de transfert, encapsulage du stock de mâchefers et poursuite de la végétalisation de la plateforme des scories ;
- Par le lancement des travaux de **reconversion de la décharge de Clôt Jouffrey**.
- Par le lancement des démarches préalables à la construction **du quai de transfert définitif des déchets ménagers, accompagné d'une déchetterie**, à Villard Saint Pancrace
- Par la réalisation de la deuxième et dernière tranche des travaux de **requalification de la décharge de Fontchristianne**, avec la rénovation et l'extension de la déchetterie.
- Par la **sécurisation des déchetteries existantes**
- Par le **confortement du service et le renforcement du dispositif de collecte sélective**
 - ⇒ Lancement de l'expérimentation de la redevance incitative dans les 3 secteurs tests du Briançonnais.
 - ⇒ Renouvellement du marché permettant l'acquisition de dispositifs semi enterrés et poursuite de la réorganisation des points d'apports volontaires (*acquisition annuelle moyenne de 17 dispositifs sur le Briançonnais*)
 - ⇒ Sensibilisation de la population et des socioprofessionnels, avec la mise en œuvre d'une campagne de communication massive par l'Ambassadeur du tri recruté au printemps (*visites du site du Beynon, interventions en milieu scolaire, bulletin trimestriel de l'évolution de la collecte des déchets et du comportement de chacun*)
 - ⇒ Développement des partenariats avec les filières d'évacuation pour déchets spécifiques (*déchets électroniques notamment*)
 - ⇒ Poursuite de l'expérimentation du tri à la source : acquisition de 800 composteurs pour dotation en habitat diffus.
 - ⇒ Numérisation des points de collecte, permettant une gestion plus souple des besoins exprimés.
 - ⇒ Développement des points de collecte, permettant une gestion plus souple des besoins exprimés.

III) A travers la valorisation de la Vallée de la Clarée

- Par la conduite des **travaux d'aménagement des parkings de la Piscine et des Amoureux.**
- Par la conduite de **l'étude de requalification de l'entrée de la Vallée**, ayant vocation à confirmer la pertinence de la construction d'une **Maison de Pays**
- Par la mise en place des actions liées à la **préservation de la qualité architecturale et paysagère du site** :
 - ⇒ Edition et diffusion de la Charte architecturale validée par les Communes de Névache, La Salle les Alpes, Val des Prés et Montgenèvre.
 - ⇒ Mise en place de l'observatoire photographique du paysage.
 - ⇒ Définition des missions et choix du prestataire chargé de développer un « Plan Paysage » des communes.
 - ⇒ Définition des missions et choix du prestataire chargé d'élaborer la Charte Forestière des espaces boisés de la Clarée.
 - ⇒ Définition des missions et choix du prestataire chargé de créer l'Atlas des milieux naturels de la Clarée.
- Par la limitation des flux de circulation et le renouvellement cet été, du dispositif pérennisé de **la navette touristique.**



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Par une **gestion communautaire** des zones d'activités d'Intérêt Communautaire
 - ⇒ Poursuite de la requalification du Centre d'Activités Sud et clôture de la procédure de transfert des biens disponibles.
 - ⇒ Extension de la Zone de la Tour par le désenclavement des terrains situés au bout du chemin du Rencurel.
- Par l'accroissement et **l'optimisation des disponibilités foncières** en direction des entreprises
 - ⇒ Aménagement et sécurisation de la zone d'activité de Pont La Lame
- Par la **promotion de l'activité économique du Briançonnais** à travers :
 - ⇒ L'aide à l'implantation de l'activité économique sur ces zones,
 - ⇒ Le développement d'une stratégie de partenariat avec les organismes existant,
 - ⇒ La conduite d'Opérations de soutien au commerce et à l'artisanat en milieu urbain et rural,
- Par la pérennisation de la démarche expérimentale que constituait initialement la **Maison des Saisonniers, et de son financement**
 - ⇒ Ouverture de la permanence hebdomadaire de la Maison des Saisonniers, à Montgenèvre.
 - ⇒ Mise en place d'une convention tri-annuel de financement, avec les différents partenaires de la démarche

- Par le renforcement de l'**attractivité économique touristique** de notre territoire :

⇒ Poursuite de l'analyse de la **fréquentation de notre territoire**, permettant de cibler les attentes de la clientèle touristique et positionner notre offre.

- Par le développement de la **coopération transfrontalière** avec le développement du géoparc transfrontalier, de la plateforme de commercialisation touristique, de la connexion des établissements de soins de suite, de la synergie entre saisonnalité franco-italienne et la mise en œuvre de l'ensemble des actions qui seront retenues dans le cadre du prochain programme INTERREG 2007-2013.

■ **FACILITER L'ACCES A LA CULTURE**

- Par la poursuite du développement du logiciel **UNICORN** et de l'équipement informatique permettant de l'exploiter, dans chacune des bibliothèques du Briançonnais, après l'équipement de Villar d'Arène, le Monétier, Saint Chaffrey, La Salle les Alpes, Briançon...

⇒ L'objectif est de permettre à tout lecteur de réserver puis retirer dans la bibliothèque de sa commune, un ouvrage inscrit au fonds d'une autre bibliothèque du Briançonnais. UNICORN constituera une véritable **banque de prêt numérique**, facilitant la circulation du fonds documentaire, en lien avec la bibliothèque départementale de prêt.

- Par la **promotion de la diffusion culturelle** dans le Briançonnais, à travers la gestion et la réhabilitation des espaces publics de qualité existants ou à venir et la programmation d'événements culturels communautaires :

⇒ Théâtre Le Cadran : lancement de la réactualisation du programme de réhabilitation en lien direct avec le soutien européen à la création d'un espace culturel franco-italien.

■ **DÉVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION**

- Par l'évolution du mode de gestion du **Centre Funéraire Intercommunal**.

- Par la poursuite du programme de **requalification des casernements de sapeurs pompiers**

⇒ Acquisition du foncier nécessaire à la construction d'un Centre de Secours unique dans la Vallée de la Guisane, regroupant le centre de première intervention de La Salles les Alpes et le centre de secours de Monétier Parallèlement, préparation du dossier de marché des entreprises et lancement de la consultation.

⇒ Construction du Centre de Secours du Pays de la Meije, avec la conduite de l'étude de faisabilité.

⇒ Reprise du circuit d'eau chaude du C.S.P de Briançon et implantation d'une signalétique directionnelle dans Briançon intra muros.

- Par le développement constant des **Technologies de l'Information et de la Communication** avec :

⇒ Sur l'aspect géomatique : le développement du Système d'Information Géographique et son optimisation, au regard des applications pratiques déclinées dans les services de la CCB (Assainissement, VRD, etc..)

⇒ En ce qui concerne les systèmes de technologie de l'information :

‣ Le développement de l'intranet / extranet communautaire au service des Communes qui n'en sont pas encore dotées

‣ La mise en œuvre opérationnelle des programmes régionaux : Boucle Locale Alternative et Territoire Numérique et application pratique sur le périmètre de la C.C.B., avec la couverture ADSL des zones blanches.

- Par le développement progressif du **réseau de transport** desservant aujourd'hui la Commune de Villard Saint Pancrace et ayant vocation à s'étendre à celle de Cervières.

- Par le confortement du service rendu aux éleveurs, bouchers et particuliers à travers :

⇒ La collecte des animaux vifs en direction de l'**abattoir du Grand Briançonnais**,

⇒ L'implication accrue de la Collectivité dans la **valorisation de la filière viande**,

⇒ Le déplacement des caissons réfrigérés et leur adaptation aux nouvelles dispositions préfectorales.

- Par la délocalisation de la **fourrière automobile communautaire** vers le site de Clôt Jouffrey, transfert qui devrait être effectif avant l'automne 2008.

- Par la délocalisation du refuge SPA et son évolution en lien directe avec la **fourrière animale communautaire**, dont les services, sous forme transitoire dans l'attente de la construction de sites communautaires définitifs, sont proposés depuis 2004 aux Communes.

.....

Le Président,

Alain BAYROU.



